

N°3391
Entrée le 03.02.2026
Chambre des Députés
Prolongation du délai de réponse accordée jusqu'au 18.02.2026
Président de la Chambre des Députés
(s.) Claude Wiseler
Luxembourg, le 03.02.2026

Madame la Ministre déléguée
auprès du Premier ministre,
chargée des Relations avec le Parlement

Luxembourg

Luxembourg, le 3 février 2026

Objet : Question parlementaire n° 3391 du 5 janvier 2026 de Monsieur le Député Sven Clement concernant « Utilisation du système Hawala au Luxembourg ».

Madame la Ministre,

En date du 5 janvier 2026, la question parlementaire sous rubrique a été transmise pour compétence conjointe du Ministre des Finances et de la Ministre de la Justice.

Je vous saurais gré de bien vouloir demander à Monsieur le Président de la Chambre des Députés d'accorder un délai de réponse supplémentaire jusqu'au mercredi 18 février 2026 aux Ministres impliqués dans l'élaboration de la réponse, étant donné que la collecte des éléments de réponse nécessite la concertation supplémentaire avec les parties impliquées.

Veuillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Ministre des Finances

(s.) Gilles Roth